

12 ans d'études et de contrats

Maurice Le Démézet

La SEPNB a mis en place en 1970 un bureau d'études écologiques qui depuis lors a connu des fortunes diverses. Il n'est pas inutile je crois de reprendre les déclarations d'A. Lucas en 1974 (P.A.B. n° 78) quand il présentait un premier bilan et les buts poursuivis par ce bureau d'études qu'il animait depuis sa création.

«Depuis toujours, nous avons considéré qu'il était essentiel de faire des études sur les milieux naturels de façon à pouvoir entreprendre leur protection. J'ai l'habitude de dire qu'on ne défend bien que ce que l'on connaît bien.

Cette attitude n'est évidemment pas une obligation. Maintes associations n'ont aucune idée précise de la valeur scientifique des sites qu'elles veulent sauvegarder et pourtant elles les défendent efficacement lorsqu'elles emploient des moyens qui impressionnent les antagonistes. Lorsque les arguments rationnels sont vains, seule l'action est payante. Je l'ai déjà écrit ici, et je rappellerai que notre attitude vis-à-vis de l'opération irrégulière de Port-la-Forêt a été sans équivoque.

Toutefois, il existe des cas où les administrations responsables (Affaires culturelles, Environnement, Equipement, Affaires Maritimes, etc...) cherchent des solutions logiques et équitables en vue de l'inévitable aménagement de notre pays, notamment sur le littoral. D'où les études préliminaires d'écologie. En quelques années, le niveau de ces études s'est considérablement élevé. On commence à savoir définir l'intérêt d'un milieu naturel et à pouvoir prédire son évolution en fonction des aménagements projetés. Le Bureau d'Études de la SEPNB a acquis une certaine maîtrise pour ce genre de travaux en Bretagne, d'où, actuellement, un nombre de contrats relativement important.

Les organismes qui s'adressent à la SEPNB n'ignorent pas que l'association lutte sans compromission pour la protection de la nature. En aucun cas nous

ne sommes contraints au silence, pour avoir participé à une étude préliminaire. La clause de «propriété de l'étude» que se réserve toujours l'organisme contractant est normale: c'est lui qui a financé, c'est lui qui dispose du document. Il ne s'agit pas pour autant d'un secret. Ce que nous savons sur l'écologie, nous pouvons toujours l'utiliser d'une autre façon. Par contre, il est des cas où nous nous abstenons, par honnêteté, de divulguer des dispositions administratives imminentes dont nous avons connaissance.

Cette collaboration avec des agents de l'Administration, soucieux de protection des sites ou d'aménagements équilibrés nous semble très fructueuse. Les dispositions légales, souvent rapides, qui sont prises en fonction des études permettent de mettre fin à des ambitions démesurées ou dangereuses. Mais ces actions préventives évitent que ne se pose un problème et qu'une crise n'éclate. Voilà pourquoi on n'en parle pas».

Avant les études d'impact

Il est intéressant de noter que bien avant la loi sur la Protection de la Nature de juillet 1976 et la publication des décrets d'application (fin 1977), A. Lucas définissait à travers «les études préliminaires» ce qui allait devenir les futures études d'impact. On peut mesurer par cet exemple combien la SEPNB a pu faire œuvre de pionnier dans le domaine de la connaissance et de la

protection des milieux pris en tant que tels, mais aussi dans la prévision des impacts des aménagements. A l'heure actuelle les idées exposées dans le texte d'A. Lucas restent d'actualité; tout au plus se doit-on de noter que la mise en place des études d'impact a grandement amélioré la prise en compte des questions d'environnement sans pour autant, et loin s'en faut, régler tous les problèmes. En particulier, le conseil d'administration de la SEPNB a dû débattre à plusieurs reprises de l'opportunité de participer à telle ou telle étude d'impact d'aménagements globalement rejetés par notre association (par exemple les centrales nucléaires). Les avis ont toujours été partagés et aucune déontologie précise n'a pu être dégagée, le conseil estimant que chaque cas devait être considéré ponctuellement dans le contexte «politique» précis où il se situait. Il ne s'agit pas de jouer les opportunistes mais la SEPNB n'a pas non plus à se dresser des barrières en face d'adversaires qui n'ont pas forcément les mêmes scrupules. Pour illustrer cette situation on peut faire un parallèle avec le problème de la cotation des milieux naturels proposée également par A. Lucas dans l'optique de la protection des milieux les plus intéressants. Etablir cette échelle de cotation c'était d'abord dans notre esprit viser à l'efficacité en protégeant par priorité les milieux fragiles les plus menacés. Las! Dans l'esprit de bien des aménageurs cette cotation se traduisait par l'assurance de pouvoir réaliser tout et n'importe quoi en dehors des espaces les

plus cotés. Dès lors le Conseil d'Administration a décidé de ne plus hiérarchiser systématiquement la qualité des différents milieux mais de répondre au coup par coup aux propositions d'aménagement. On peut admettre de voir sacrifier un milieu intéressant en face d'un aménagement économiquement important, création d'emplois etc... mais pas pour un aménagement d'une durée de vie limitée, aberrant sur le plan économique ou purement spéculatif!

Orientations actuelles

Le développement du bureau d'études avait amené le recrutement de chargés d'études, jusqu'à six «permanents». La précarité de la situation de ces personnels, dont le maintien était conditionné par l'obtention de nouveaux contrats ainsi que la charge de ce bureau d'études sur les bénévoles de l'association ont amené le Conseil d'Administration de la SEPNB à reconsidérer le problème général des contrats et, par voie de conséquence, l'existence de personnel permanent au bureau d'étude. Le Conseil d'Administration a donc décidé en 1979 de licencier les chargés d'études et de ne plus traiter que des études ou des contrats répondant aux objectifs stricts de la SEPNB dans le cadre de la protection des espaces ou des espèces. Les études sont réalisées soit par des contractuels recrutés sur contrat à durée limitée



Photo Y. Brien

1974: goélands et mytiliculture dans les Côtes-du-Nord.

(celle de l'étude) soit par des bénévoles. L'exemple type de ce genre de contrat est l'étude consacrée à «L'évolution des zones humides littorales en Bretagne»... étude qui débouche sur des opérations concrètes de protection et de promotion de ces milieux en liaison avec la Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement (DRAE) de Bretagne,

ou sur des opérations de sensibilisation des administrations concernées (DDE du Finistère et du Morbihan).

La souplesse du système actuel doit d'abord permettre à la SEPNE de réaliser ses options essentielles. A nous de faire la preuve que le pari peut être gagné.

La liste des études et contrats réalisés témoigne de l'activité soutenue de la SEPNE dans ce domaine :

1 - Étude de l'avifaune en Bretagne.	Ministère des Affaires Culturelles.	1970/72
2 - Sites naturels du littoral des Côtes-du-Nord (1 ^{re} partie).	Direction départementale de l'Équipement des C.D.N.	1971/72
3 - Etudes des sites naturels et des problèmes écologiques sur le littoral entre la Vilaine et la Gironde.	Atelier d'Aménagement du littoral Centre, Ouest Atlantique, ALCOA.	1971/72
4 - Inventaire des caractéristiques biologiques et hydrologiques de la rivière Elorn.	Syndicat mixte de l'alimentation en eau de la région brestoise.	1973/74
5 - Sentier naturel des Fossés Blancs.	Parc régional de Brière.	1973
6 - Etude écologique de la zone touristique de Kerjouanno.	Aménagement et Nature (pour la S.A.T.M.O.R.).	1973
7 - Etude des sites naturels et des problèmes écologiques sur le cours de la Loire du confluent de la Vienne à l'embouchure.	O.R.E.A.M. de Nantes.	1973
8 - Etude des sites naturels et des problèmes écologiques sur le cours de la Loire du confluent de la Vienne à l'embouchure.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974
9 - Protection des sites des Abers de la Côte N.O. du Finistère.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1973
10 - Périmètres sensibles des C.D.N.	Département des C.D.N.-D.D.E	1974
11 - Fichier technique des estuaires bretons.	Centre National pour l'Exploitation des Océans.	1974
12 - Protection des îles de Sein et de Groix.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974
13 - Documentation scientifique préparatoire à la création de trois réserves naturelles en Bretagne dans les secteurs de la baie du Mt St-Michel, de la baie d'Audierne et du Golfe du Morbihan.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974
14 - Protection de sites portant sur la zone «Rives de l'Odé».	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974
15 - Protection de sites, marais et sites côtiers de Sarzeau à Billiers.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974
16 - Protection de sites des archipels de Bréhat, des 7 îles, de Molène d'Houat et des îles de: Callot, Ouessant, Belle-Ile.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974
17 - Protection de sites des falaises de Plouha (C.D.N.).	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974
18 - Protection de sites côtiers entre la pointe de Gâvres et Penthievre (Morbihan).	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1974

19 -	Protection des sites, rias du Sud-Finistère, Aven Belon, Brigneau, Merrien.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement,	1974
20 -	Etude des pollutions de la Rade de Brest aux embouchures de l'Elorn et de l'Aulne.	Département du Finistère. D.D.E.	1974
21 -	Etude des dommages causés par le Goéland argenté dans les C.D.N.	Direction de la Protection de la Nature, Ministère de la Qualité de la Vie.	1974
22 -	Classement de sites: Tredrez.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1975
23 -	Classement de sites: Baie de la Fresnaye.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1975
24 -	Etude préparatoire à la mise en place du Conservatoire Botanique de Brest.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.	1975
25 -	Etude écologique du site de la Martinière.	O.R.E.A.M. Nantes	1976



1976: populations bretonnes de phoques gris

26 -	Localisation et recensement des populations de phoques gris en Bretagne.	Direction de la Protection de la Nature, Ministère de la Qualité de la Vie et Environnement.	1976
27 -	Etude aménagement du plan d'eau de Ty Colo Saint-Renan.	Mairie de Saint-Renan.	1977
28 -	Etude de l'érosion du milieu dunai- re de Glénan.	Centre Nautique de Glénan.	1977
29 -	Mise en réserve de l'ensemble dunaire du Morbihan.	Ministère de l'Environnement.	1977
30 -	Etude du projet de la Station d'Étu- des du milieu d'Ouessant.	Préfecture-Parc d'Armorique.	1977
31 -	Etude de limitation des goélands.	Ministère de l'Environnement.	1977
32 -	Ramassage Avifaune échouée après échouage de l'Amoco Cadiz.	Ministère de l'Environnement.	1977
33 -	Répartition des oiseaux nicheurs (Atlas).	Ministère de l'Environnement.	1977
34 -	Etude du Projet de la Station d'Étu- de du Milieu d'Ouessant.	Etablissement public régional.	1978

35 - Etude domaine de Merrien. Bilan écologique. Propositions d'aménagement.	Conservatoire du Littoral.	1978
36 - Limitation des populations de goélands.	C.I.A.N.E.	1978
37 - Etude d'impact d'ouverture de carrière dans la tourbière de Saint-Renan-Petite Russie.	Sabliroise. Plougastel-Daoulas.	1978
38 - Gestion des populations de goélands.	Ministère de l'Environnement.	1979
39 - Etude accueil et information du public, Conservatoire Botanique du Stangalarc'h.	Ministère de l'Environnement.	1979
40 - Mise en valeur des remparts de Le Palais (Belle Ile en Mer) et aménagements.	Ministère de l'Environnement.	1978
41 - Etude des herbiers marins (cartographie) du golfe du Morbihan.	Ministère de l'Environnement.	1977
42 - Etude sites classés: Propositions d'aménagements et de gestion Belle Ile et Landéda.	Ministère de l'Environnement.	1979
43 - Etude évolution des populations d'oiseaux marins nicheurs.	Ministère de l'Environnement (faune/flore).	1979
44 - Etude évolution zones humides littorales de Bretagne.	Ministère de l'Environnement/DPN.	1979
45 - Projet de création de réserve naturelle Ile de Groix.	Ministère de l'Environnement/DPN.	1979
46 - Etude aménagement Blancs Sablons, Kéremma et Ste Marguerite.	Ministère de l'Environnement/SEATL.	1979
47 - Bilan des préjudices: synthèse et recherches effectuées sur les oiseaux à l'occasion de la marée noire de l'Amoco Cadiz.	Ministère de l'Environnement/DPN.	1979



Photo Y. Brien

1979: réhabilitation des dunes léonardes

48 - Etude et gestion des populations de goélands.	Ministère de l'Environnement / DPN.	1980
49 - Brochure zones humides.	Ministère de l'Environnement / DRAE.	1980



50 - Evolution des zones humides intérieures.	Ministère de l'Environnement / DPN.	1981
51 - Réalisation travaux d'aménagement sur les sites de Kéremma, Crozon, Landéda.	Conservatoire du Littoral.	1981
52 - Etude herbiers marins du Golfe de Morbihan (productivité).	Ministère de l'Environnement / DPN.	1981
53 - Réalisation cartographique du réseau hydrographique de la région Bretagne.	Ministère de l'Environnement / DPN.	1981
54 - Révision POS et prise en compte de l'environnement.	Communauté urbaine de Brest.	1982
55 - Etude du site de la Pointe du Raz et du littoral de Plogoff et Clédén-Cap Sizun pour zones à classer parmi les sites pittoresques.	Ministère de l'Environnement /	1982
56 - Etude sur la qualité du milieu et ses peuplements dans des zones de l'estran touchées par des marées noires.	Ministère de la Mer	1982
57 - Série de 37 fiches de sites de zones humides littorales de Bretagne.	Ministère Urbanisme et Logement / DRAE.	1982
58 - Tourbière/Vallée de l'Erdre.	Ministère de l'Environnement / DRAE Loire-Atlantique.	1982